

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICE DU CONTENTIEUX

AFFAIRES GÉNÉRALES

N° 5.257 kg

Service Central: *lyon*

Région: *est*

lyon

OBJET DE LA CONSULTATION

M. André Louis
généraliste
Montmorency

926

D^m N° 5.257 kg ; AFF. : *lyon*

Références :

Observations :

SJ

5257 Leg

Monsieur ANDRÉ Louis
Facteur enregistrant, Gare de MONTMOREAU (Charente)

Comme suite à votre lettre du 14 courant, je vous informe que pour examiner en connaissance de cause la question que vous me posez, il m'est nécessaire d'être en possession des renseignements ci-après:

1°- L'immeuble que vous habitez a-t-il été construit et affecté à l'habitation avant le 1er janvier 1915?

2°- La loi spéciale sur les loyers d'habitation du 1er avril 1926 modifiée par celle des 29 juin 1929 et 31 décembre 1937 est-elle applicable à MONTMOREAU tant en ce qui concerne la limitation du prix des loyers que le régime des prorogations.

Vous pourrez être fixé sur ce point en vous adressant au Secrétariat de la Mairie de MONTMOREAU ou au Greffe de la Justice de Paix de votre domicile.

3°- Dans le cas où ces deux premières conditions seraient remplies, quel était le prix du loyer de votre logement au 1er août 1914 ?

Si vous éprouvez des difficultés pour connaître ce prix, vous pourrez le demander au Bureau de l'Enregistrement. Dans le cas où le receveur de l'Enregistrement se refuserait à vous fournir ce renseignement, vous auriez la faculté de vous adresser au Greffe de la Justice de

5257

Montmoreau le 14 Mars 1941



~~W. Lefebvre~~
17-3-41

Monsieur le Chef de Contributions
Paris.

J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance de bien vouloir me donner des directives en ce qui concerne le fait suivant:

J'habite un logement qui veut d'être vendu, or le nouveau propriétaire m'a signifié congi pour le moment verbalement, ce logement serait parait-il, pour mettre des parents. Je paie mon loyer mensuellement.

Je n'ai pas ^{de logement} ~~trouvé~~ quel recours peut je avoir. Je n'ai pas préavis, et au cas ou je n'aurais pas trouvé quel recours peut je avoir.

Montmoreau est une localité où la crise de logement se fait depuis très longtemps.

Avec mes remerciements et mes vœux pour l'assurance de ma parfaite considération.

André Louis facteur enregistrant gare Montmoreau (Charente)